

MAIRIE
DE
VRIGNE-MEUSE



08350

Tél. 09 65 25 94 24

Email : mairie-vrigne-meuse@orange.fr

**ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION
ET DE STATIONNEMENT
à l'occasion d'une course cycliste**

51ème Circuit des Ardennes

Du 8 au 12 avril 2026

N°1/2026

Le Maire de la Commune de Vrigne-Meuse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, son article L2212-1, et suivants,

Vu la demande présentée par Le Président du Comité Cycliste du 51^{ème} CIRCUIT des ARDENNES 1^{ère} et 4^{ème} étapes, pour le passage de la course cycliste prévue les 8 et 12 avril 2026,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course,

Vu l'intérêt général,

ARRETE

Article 1^{er} :

I/Le 08/04/2026 de 12h45 à 14h00, RD34 : la circulation et le stationnement seront interdits sur les voies suivantes : **route de Novion - rue du 415ème RI - rue de Verdun**

II/Le 12/04/2026 de 12h00 à 14h00, RD34 et CD105 : la circulation et le stationnement seront interdits sur les voies suivantes : **rue de Verdun - route de Vivier**

Article 2 : Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R417-10 du code de la route).

Article 3 : Les signalisations d'interdiction et de déviation seront misent en place et entretenues par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vrigne-Meuse et aux abords des rues concernées par l'organisateur.

Article 6 : Le Préfet des Ardennes, la COB Gendarmerie de Vrigne-aux-Bois, l'association organisatrice, et le Maire de Vrigne-Meuse sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Vrigne-Meuse, le 25/02/2026

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication et de sa notification le 27/02/2026



Le Maire,

Yann GREGOIRE

